

## **La jauge, c'est quoi, ça sert à quoi ?**

**Buts jauge :** contrôler les règles définissant la pratique de la voile en Optimist et principalement celles concernant la sécurité et l'équité matérielle entre coureurs.

**Qui fait les règles ?** Editées par l'association internationale des coureurs en OPTIMIST (IODA)

**Rôle jaugeur/comité technique :** Vérifier la conformité aux règles pendant la régate. Il ne fait pas les règles ni ne peut les modifier. Il est à votre disposition pour vous expliquer les règles et éventuellement vous aider à vous mettre en conformité.

## **DECLARATION de conformité aux règles de jauge**

**Sur quelle épreuve ?** A partir du niveau Interligue, l'usage est de contrôler chaque bateau avant la validation de la pré inscription à chaque régate. Pour diminuer le stress des coureurs (et des parents), simplifier la procédure, et raccourcir ce temps de contrôle, le contrôle effectif est réalisé sur l'eau à la fin de chaque course pour les premiers, et ensuite au hasard. Pour cela, nous proposons de faire une déclaration via un formulaire (papier ou internet). Si le coureur connaît son numéro de voile, son numéro IODA de voile, son numéro de série de safran et celui de la dérive, la durée de la saisie du formulaire n'excède pas 3 minutes.

**Responsabilité coureur :** ce formulaire engage la responsabilité du coureur et pas celui du parent ou de l'entraîneur qui le remplit à sa place ; en cas de défaut, seul le coureur est pénalisé.

**La déclaration des numéros ioda et de série** permet de contrôler que le coureur est en conformité avec la [règle de classe 4.5](#) :

A moins qu'un dommage ne rende une coque, voile, espars ou foils inutilisable durant une épreuve, une seule coque, voile, mât, bôme, livarde, dérive et safran doivent être utilisés pendant toute l'épreuve. Tout changement d'équipement doit être autorisé par le Comité Technique ou en son absence par le Comité de course.

En cas de demande de changement, cela doit être validé au préalable auprès du comité technique ou du comité de course.

## **Items à renseigner**

**Lettres de nationalité :** Par défaut FRA, pas obligatoire sur la voile si l'épreuve est en France.

**Numéro voile :** il s'agit du numéro qui apparaît sur la voile qui sera utilisée pendant toute la durée de la régate.

**Nom et prénom :** Ceux du coureur correspondant au dossier de préinscription. Pas ceux de l'adulte qui remplit le formulaire...

**Numéro IODA de la voile :** Il s'agit du numéro à 5 chiffres inscrit, soit sur un bouton plastique, soit sur une étiquette cousue, situé au point d'amure de la voile, présentant le logo IODA.   
Ne pas confondre avec l'étiquette-logo du fabricant qui présente parfois un numéro constructeur, ni le numéro IODA de la coque présent sur la coque et le livret du bateau.

**Numéro de série safran et dérive :** le numéro demandé est celui inscrit, gravé ou inclus dans la résine par le fabricant (voir photos). Il est rappelé que le numéro de la voile doit être également apposé sur les foils (En cas de location ou prêt du bateau, on peut positionner un adhésif sur lequel sera marqué le numéro de voile et qui pourra ensuite être retiré). La dérive doit être solidement reliée à la coque, le dispositif de maintien élastique ne constitue pas un lien à la coque.

**Voile certifiée :** La voile doit avoir été mesurée et validée par un jaugeur ou mesureur de classe. A cette fin, il est remis au coureur un « mesurment form » avec toutes cotes relevées, et la voile est alors tamponnée avec la date, le numéro et signée près du point d'amure. Pour un changement de numéro, une mesure limitée aux numéros doit également être réalisée avec « mesurment form » et la voile à nouveau tamponnée. Si la réponse est « non », une déclaration obligatoire doit être faite avant l'inscription définitive.

**Voile conforme au numéro** attribué à la coque, délivré par l'association Optimist France présent sur le livret de la coque. S'il ne correspond pas à celui attribué par l'association classe optimist FRANCE, il est obligatoire de faire une demande de dérogation pour courir avec ce numéro et permettre de vérifier qu'il n'y ait pas d'autres coureurs inscrits sous ce numéro.

**Format des numéros :** conforme à l'annexe G des RCV et des RC 6.5.1

**Garcettes :** le coureur déclare s'engager à respecter l'espacement maximum et la présence des garcettes pendant les courses. En cas de perte accidentelle, il devra la remplacer avant de franchir la ligne d'arrivée, sous risque d'être pénalisé. Il s'agit d'une règle de sécurité pour éviter en cas de chavirage d'avoir la tête coincée entre la bôme et la voile.

**Sécurité de mât :** Le coureur s'engage à mettre en place le dispositif de retenue du mat en cas de chavirage et de contrôler l'impossibilité du pied de mat de sortir de son logement dans la coque, en cas de retournement.

**Réserves de flottabilité :** Le coureur confirme la conformité aux règles de classe. En cas de location ou prêt du bateau, on peut positionner un adhésif sur lequel sera marqué le numéro de voile et qui pourra ensuite être retiré.

**Ecope et pagaie :** Obligatoirement reliées solidement à la coque.

**Bout de remorquage :** conforme à la règle

**Aide à la flottabilité :** l'étiquette mentionnant les normes doivent être lisibles, le sifflet doit être solidement relié au gilet, l'état général doit être correct (pas de déchirures, de réparations ou de système d'attache défaillant ou retiré).

Dans le cas d'une réponse « non » à un élément du formulaire, vous devez vous mettre en relation avec le comité technique pour résoudre le problème avant de valider l'inscription à l'épreuve.

### **Google sheets :**

Il est indispensable d'avoir à disposition tous les éléments : numéro voile, numéro IODA de la voile, numéro de série du safran et de la dérive, puisque dans le cas contraire vous devrez refaire une déclaration.

Lors des déclarations, il est possible de corriger ou compléter la déclaration en remplissant un nouveau formulaire autant de fois que nécessaire, avant la fermeture des inscriptions. Les déclarations les plus anciennes seront annulées.

Passé ce délai, pour tout changement, il sera indispensable de justifier d'une casse de l'élément concerné en demandant une autorisation préalable auprès du comité technique ou du comité de course.

Lors des contrôles pendant l'épreuve, la constatation d'une non-conformité aux règles de jauge et/ou de la déclaration impliquera soit des pénalités [sp] soit une réclamation auprès du jury.